

Port de Cherbourg - Extension du quai des Flamands Nord

Dossier de demande d'autorisation environnementale Etape 5 – Activités

19 décembre 2025



ETAPE 5 - ACTIVITES

La demande est-elle une régularisation d'activités ? **Non**

La demande du pétitionnaire comprend :

Une ou plusieurs installation(s) IOTA (loi sur l'eau) soumise(s) à autorisation.

Votre demande concerne également une ou plusieurs des procédures embarquées suivantes :

AIOT pouvant faire l'objet d'une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Votre demande comprend-elle des rubriques IOTA (A, D) ou ICPE (A, E, DC, D) ou des items de travaux miniers (A, D) : **Oui**

Le tableau des nomenclatures ICPE, IOTA et items de travaux miniers :

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
4.1.2.0	4.1.2.0.1	Aménagement portuaire ou travaux en milieu marin	30 000 000.000	30 000 000.000	A	
4.1.3.0	4.1.3.0.2.a.1.c.5	Dragage en milieu marin	160.000	130.000	A	

Votre projet est-il soumis à des rubriques de la nomenclature évaluation environnementale : **Oui**

Le tableau des rubriques de la nomenclature Évaluation Environnementale :

* Régime	* N° de catégorie et de sous-catégorie
Cas par cas	12° Récupération de territoires sur la mer
Systématique	9° b) Ports de commerce, quais de chargement et de déchargement
Cas par cas	11° b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers
Cas par cas	25° a) Dragage et/ou rejet afférent en milieu marin